

DÉPARTEMENT
CORREZE
CANTON
TULLE
COMMUNE
TULLE

Secrétariat Général
KP/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté désignant Maître Christine MARCHE, Avocate, pour représenter et assister un agent de la Ville de Tulle ayant fait l'objet d'injures à caractère racial dans l'exercice de ses fonctions

Le Maire-Adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté n°56 du 3 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, deuxième adjoint,
- Considérant qu'un agent de la Ville de Tulle a fait l'objet d'injures à caractère racial le 27 mars 2026 et ce, dans l'exercice de ses fonctions,
- Considérant que l'agent ainsi que la Ville ont déposé plainte,
- Vu l'arrêté n° 77 du 9 avril 2026 accordant la protection fonctionnelle à l'agent,
- Considérant que la Ville souhaite solliciter Maître Christine MARCHE, Avocate, pour défendre les intérêts de l'agent et ce, dans le cadre du contrat d'assurance « Protection Juridique - Agents » souscrit par la Ville de Tulle,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Désigne Maître Christine MARCHE, Avocate, demeurant - 14, rue Jean Jaurès - 19000 TULLE, pour représenter et assister l'agent ayant fait l'objet d'injures à caractère racial dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Maître Christine MARCHE, Avocate

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 21 AVR. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 21 AVR. 2026

ADSD 15042026

TULLE, le 15 avril 2026

Le Maire-adjoint,



Marie-Pierre NAVES-LAUBY